

## Chapitre 2:

La propriété industrielle



Les dessins et **Les brevets** modèles d'invention industriels La propriété industrielle Les marques de Les schémas de fabrique, de configuration des commerce et de circuits intégrés service

## Régime de protection des créations relevant de la propriété industrielle

Chaque création relevant de domaine de la propriété industrielle est protégée en vertu d'une loi spéciale :

	La loi applicable		
Brevet d'invention	n La loi n° 2000-84 du 24 Aout 2000 relative aux brevets d'invention		
Marque	La loi n° 2001-36 du 17 avril 2001 relative à la protection des marques de fabrique, de commerce et de services		
Dessins et modèle industriels	La loi n° 2001-21 du 6 février 2001 relative à la protection des dessins et modèles industriels		

## La Formalité de dépôt : Une condition de protection commune

Les droits de propriété industrielle s'acquièrent généralement par le dépôt d'une demande auprès de l'organisme compétent.

- En Tunisie, le dépôt s'effectue auprès de l'INNORPI
- L'INNORPI vérifie les conditions de forme et de fond avant d'accepter le dépôt
- La demande de dépôt est publiée dans le bulletin officiel de l'INNORPI
- A l'expiration des délais d'opposition et en l'absence de contestation, les créations sont inscrites sur le registre national approprié.

#### Liens utiles:

Les formulaires de dépôt à l'INNORPI: <a href="https://www.innorpi.tn/fr/telechargement">https://www.innorpi.tn/fr/telechargement</a>.

#### I. Les brevets d'invention

#### A- Notions & Généralités

#### a. Une invention?

<u>Une invention</u>: Une solution <u>nouvelle</u> à un problème <u>technique</u> (ancien ou nouveau)

<u>Un brevet</u>: Le brevet d'invention est un titre délivré par l'Organisme chargé de la propriété industrielle (L'INNORPI en Tunisie) qui confère à son titulaire un droit exclusif temporaire d'exploitation de l'invention dont il est l'objet.

#### **b.** Notions voisines

## Découverte:

La découverte consiste à détecter quelque chose « préexistante » qui est inconnue par le public et les spécialistes. Exemples de découvertes : Le radium (Marie Curie), la gravité terrestre (Newton), les substances vivantes existant dans la nature etc.

#### **Innovation:**

"La mise en œuvre d'un produit/ service/procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures" (OCDE, 2005).

Les inventions sont-elles automatiquement protégées par un brevet ?

 Les inventions ne peuvent être protégées par un brevet d'invention que si elles répondent à certaines conditions prévues par la loi.

> On parle ainsi des conditions de brevetabilité

#### B- Les conditions de brevetabilité

Pour qu'une invention soit brevetable, il faut qu'elle soit :

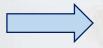
- 1- Nouvelle
- 2- Impliquant une activité inventive
- 3- Applicable dans le domaine industriel
- 4- Licite

> Des conditions cumulatives

#### 1ère Condition : La nouveauté

✓ Une invention est nouvelle, si elle n'est pas comprise dans <u>l'état de la technique.</u>

L'état de la technique : L'ensemble des connaissances qui ont été rendues accessibles au public (les connaissances existantes) avant la date de dépôt d'une demande de brevet



#### N'est pas nouvelle:

L'invention qui a été divulguée avant le dépôt d'une demande de brevet par :

- Description orale ou écrite (exp : revue scientifique, conférence)
- Usage dans le commerce ou exposition dans les locaux d'une entreprise



#### 2ème Condition: L'inventivité

Selon la loi n° 2000-84, le brevet est délivré pour les inventions impliquant une activité inventive.

L'invention doit être <u>non-évidente</u> pour <u>un homme de métier</u> compte tenu de l'état de la technique.

#### Une invention non-évidente :

Elle ne résulte pas de simples modifications ou améliorations



Un homme de métier : Une personne dotée de compétences normales dans ce domaine (un expert)

## 3ème Condition: L'application industrielle

Une invention est susceptible d'une application industrielle si son objet peut être fabriqué ou utilisé dans tout genre d'industrie ou en agriculture.



L'invention doit être **utile** et aboutir à un **résultat concret** (produit nouveau ou nouveau procédé de fabrication d'un ancien produit)

#### Ne sont pas ainsi brevetables:

- Les créations purement ornementales
- Les théories scientifiques et les méthodes mathématiques
- Les plans, principes et méthodes destinés à être utilisés en matière de jeu, de logiciel, d'activité purement intellectuelle ou dans le domaine économique.

#### 4ème Condition : La licéité

L'invention doit être licite :

Elle ne doit pas être contraire aux bonnes mœurs, à l'ordre public, à la santé publique ou à la sauvegarde de l'environnement.

Remarque : L'ordre public et les bonnes mœurs sont des notions mouvantes et évolutives (facteurs temps, espace, culture, société etc).

Exemples: Le procédé de clonage humain, la cryogénisation



#### C- Le titulaire du brevet

#### a- Généralités

- Le droit au brevet appartient à l'inventeur (personne physique) ou à ses ayants droit.
- > NB: l'inventeur n'est pas toujours le titulaire du brevet.
- En cas d'invention collective, le brevet appartient en commun à toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de l'invention.

## **Cas pratique:**

Ahmed est un jeune développeur travaillant pour son propre compte à Tunis. Il a développé le 15 aout 2023 une application mobile, soit une solution IOT permettant aux exploitants agricoles de gérer leur irrigation en temps réel à partir de l'analyse de paramètres externes (exp : climatiques) et du type de culture.

❖ Amel est une jeune ingénieure informatique travaillant pour son propre compte à Médenine. Elle vient de développer ce 15 septembre 2023 une application mobile identique à celle développée par Ahmed avec les mêmes caractéristiques techniques.

Question: A qui appartient l'invention brevetable ?

#### **Solution:**

Lorsque plusieurs personnes ont, indépendamment les unes des autres, fait la même invention, le droit au brevet appartient à celui qui a procédé au dépôt le premier.

✓ Le droit au brevet n'appartient pas à celui qui a développé l'application le premier, mais à celui qui déposera le premier une demande de brevet à l'INNORPI.

#### b- L'inventeur salarié

#### 1- Invention de mission:

• Une invention faite:

- + dans le cadre d'une relation de travail
- + par un salarié tenu de par de ses fonctions effectives d'exercer une activité inventive.

> L'invention de mission appartient à l'employeur

#### 2- Invention hors mission attribuable

Une invention faite :

+ par un salarié non tenu de par de ses fonctions d'exercer une activité inventive

+ dans le même domaine d'activité de l'employeur

+ en utilisation les moyens et les données mis à la disposition du salarié par l'employeur

> Cette invention appartient, en principe, au salarié inventeur

- > Toutefois, le salarié doit faire une déclaration écrite à l'employeur.
- La loi accorde <u>un délai de réflexion de 4 mois</u> à l'employeur pour revendiquer le droit d'attribution de l'invention à compter de la date de la notification.



• Si l'employeur fait une déclaration d'intérêt dans ce délai de 4 mois, il doit donner une compensation équitable au salarié inventeur.

Remarque: Toute clause contractuelle (contrat de travail) moins favorable au salarié inventeur que les dispositions de la loi est sans effet.

## D - Durée de protection & droits du titulaire d'un brevet

La durée de protection d'un brevet d'invention est de <u>20 ans</u> non renouvelables, à compter de la date de dépôt de la demande à l'INNORPI



- Durant ces vingt ans, le titulaire du brevet jouit d'un monopole d'exploitation,
   c'est-à-dire, un droit exclusif d'exploitation de l'invention.
- > A l'expiration de cette durée, l'invention tombe dans le domaine public.

## Quels sont les droits découlant d'un brevet ?

## Le titulaire d'un brevet peut :

- Céder le brevet : La cession doit être constatée par écrit et inscrite sur le Registre national des brevets
- Donner des licences contractuelles d'exploitation de l'invention à titre gratuit ou onéreux,
- Apporter le brevet au capital social d'une société (apport en capital)

## E- Les obligations d'un titulaire de brevet

#### a- L'obligation d'exploitation de l'invention

En contrepartie du monopole d'exploitation, le titulaire d'un brevet a une obligation légale d'exploitation de l'invention objet du brevet dans un *délai* : de :

- 4 ans à compter de la date de <u>dépôt</u> d'une demande de brevet
   Ou
  - 3 ans à compter de la date de <u>délivrance</u> du brevet.

en tenant compte du délai le plus long.

## **b-Conséquences**

Si le titulaire du brevet n'exploite pas l'invention ou l'exploite d'une manière insuffisante dans le délai légal fixé par la loi de 2000, il risque de perdre son monopole d'exploitation.

- Des licences forcées peuvent être imposées au titulaire du brevet à savoir :
- La licence d'office
- La licence obligatoire.

Pour aller plus loin
Brevet dormant: Un brevet
non exploité soit
directement par le titulaire
soit indirectement par une
autre personne via une
licence contractuelle

		Licence d'office	Licence obligatoire
	Hypothèses	Défaut ou insuffisance d'exploitation de l'invention par le titulaire du brevet pour satisfaire les besoins de :  - L'économie nationale - La sauvegarde de l'environnement - La santé publique - La sécurité nationale	*Défaut ou insuffisance d'exploitation de l'invention par le titulaire du brevet dans le délai légal.  Et  *Impossibilité d'obtenir une licence contractuelle par une personne capable d'exploiter l'invention
	Conséquences	➤ Le ministre de l'industrie met en demeure le titulaire du brevet et l'invite à exploiter convenablement son invention dans un délai d'une année.	La personne désirant exploiter l'invention peut saisir le juge pour demander une licence obligatoire.
	Qui accorde la licence?	Le ministre de l'industrie accorde la licence par un arrêté et fixe les conditions d'obtention et la durée de la licence.	Le juge accorde la licence obligatoire et en détermine les conditions, la durée et le montant à verser par le bénéficiaire au titulaire de la licence

## **II- Les Marques**

## A- Notions et généralités

La marque de fabrique, de commerce ou de service est un signe distinctif qui peut faire l'objet d'une représentation graphique.

Il permet de distinguer, de démarquer un produit ou un service par rapport à d'autres produits ou services similaires.

Les signes distinctifs qui peuvent être protégés à titre de marque sont très variés.



- Dénominations : Mot ou assemblage de mots
- Les signes figuratifs : dessins et formes
- Les signes sonores : son ou phrase musicale

## **B- Les conditions de protection**

Certaines conditions sont requises pour qu'un signe distinctif puisse être déposé à titre de marque.

## a- La marque doit être licite

- \* Le signe doit être conforme à l'ordre public et respecte les bonnes mœurs.
- \* La reproduction ou l'imitation des drapeaux, des emblèmes, des sigles ou abréviations des Etats ou des organisations internationales est interdite.
- \* Le signe ne doit pas être **trompeur** sur la qualité, la nature, ou la provenance du produit/service.
  - > La marque ne doit pas être déceptive

## b- La marque doit être disponible

Une marque est disponible si elle n'est couverte par les droits antérieurs rattachés à :

- Une marque antérieure enregistrée/une marque notoire,
- Un nom commercial, une dénomination sociale ou raison sociale (en cas de risque de confusion)
- Des droits d'auteurs, des droits résultant d'un dessin ou modèle industriel protégé
- Nom ou image d'une autre personne ou d'une collectivité

## Comment vérifier la disponibilité d'une marque?

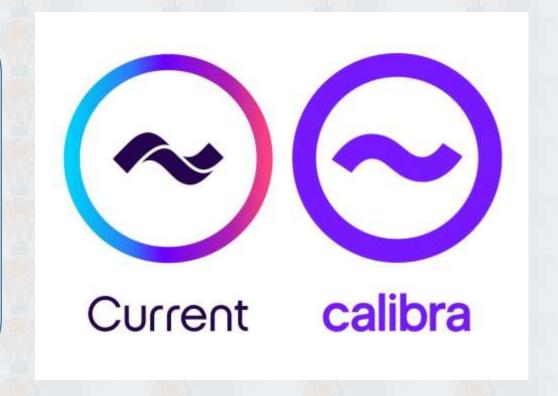
➤ Selon la loi du 17 avril 2001 relative aux marques de fabrique, de commerce et de service, toute personne peut vérifier la disponibilité d'une marque moyennant le paiement d'une redevance à l'INNORPI.

Il est ainsi possible d'effectuer une recherche de disponibilité afin d'obtenir un certificat constatant qu'il n'existe aucune inscription antérieure sur le Registre national des marques.

#### **Cas pratique**

En 2019, l'affaire opposant Current, une banque britannique et Calibra, la filiale de Facebook (désormais Meta) chargée de gérer la monnaie virtuelle du réseau social (Libra) a pris une ampleur internationale.

Le logo de la plateforme de Facebook et le logo de l'application de la banque Current sont manifestement similaires, voire quasi-identiques.



#### Questions:

- A partir de cet exemple, est-ce que deux marques identiques ou analogues peuvent-elles coexister et être toutes les deux protégées ?
- Dans l'affirmative, sous quelles conditions?

#### **Solution:**

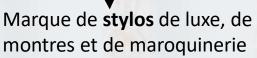
Deux marques identiques ou similaires peuvent coexister sous deux conditions cumulatives :

1ère condition: Les produits/services n'appartiennent pas au même secteur d'activité et sont commercialisées par deux entreprises distinctes.

+

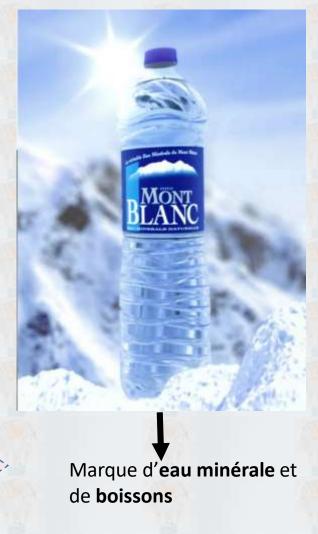
**2ème condition** : Absence d'un risque de confusion entre une marque antérieure enregistrée et la nouvelle marque à enregistrer.







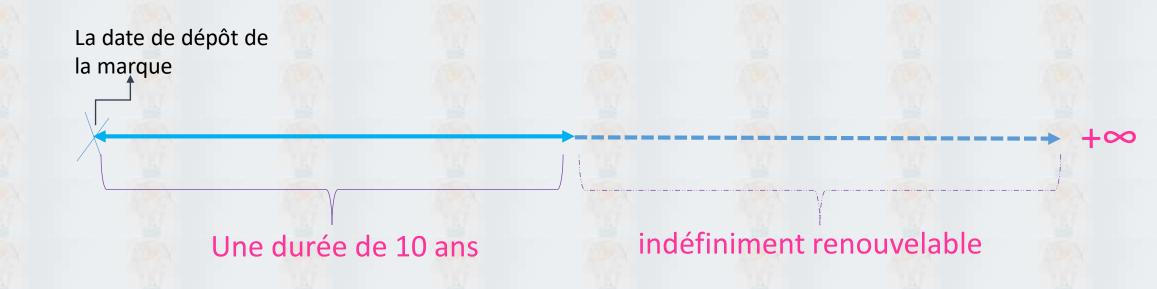
Produits différents + Ø Risque de confusion



Le principe de spécialité: Une marque n'est protégée que pour les produits ou les services désignés lors de son enregistrement. Le même signe peut être enregistré pour des produits ou des services différents.

## C- La durée de protection d'une marque

La marque enregistrée est protégée à compter de la date de dépôt pour une durée de **10 ans indéfiniment renouvelable**.



#### Pour aller plus loin:

Le titulaire d'une marque est-il libre de ne pas utiliser ou exploiter une marque enregistrée?

Le titulaire d'une marque jouit d'un monopole d'exploitation. En contrepartie, il a une obligation d'usage sérieux pour l'un au moins des produits ou services désignés lors de l'enregistrement, et ce pendant une <u>période</u> ininterrompue de 5 ans.

S'il n'exploite pas réellement les produits ou les services en question, il risque d'être déchu de ses droits et une personne peut intenter une action en justice pour obtenir la **déchéance** de la marque.

#### III. Les dessins et modèles industriels

**A-Notions** 

**Dessin**: Tout motif, ornement appliqué à un article pour produire un effet décoratif original

Modèle industriel: Toute forme plastique associée ou non à des lignes ou/et des couleurs à condition que l'assemblage ou cette forme donne une apparence spéciale à un produit industriel ou artisanal

## B- Les conditions de protection

Certaines conditions doivent être remplies pour qu'un dessin ou un modèle industriel soit protégé à savoir :

- 1- Le caractère propre, c'est-à-dire, le dessin ou le modèle ne doit pas être une copie ou une imitation d'un dessin ou un modèle existant.
- > Il doit présenter un aspect original (spécial) qui le différence de ses similaires
- 2- Le caractère nouveau, c'est-à-dire, aucun dessin ou modèle identique n'a été rendu accessible au public avant la date de dépôt.

## C- La durée de protection des délais et des dessins industriels

La durée de protection d'un dessin ou d'un modèle industriel est <u>au choix du déposant</u> de **5 ans**, de **10 ans** ou de **15 ans** au maximum moyennant le paiement d'une redevance.

# Merci de votre attention